

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 942

16 avril 2008

SOMMAIRE

Albatross Capital S.A.	45195	Ligue nationale luxembourgeoise du Coin de terre et du Foyer, Sektion Larochette	45177
Aramis Te S.à r.l.	45208	Merc-Invest S.A.	45196
Artemide S. à r.l.	45176	Mohawk International (Europe) S.à r.l. ...	45170
Artemis Hermes S.à r.l.	45176	Multi Investment Southgate (lp) S.à r.l. ..	45194
Autofocus S.à.r.l.	45194	Njord Wind S.à r.l.	45177
Bel Top Sàrl	45216	Ogvest Investment	45204
BlueBay High Yield Investments (Luxembourg) S.à r.l.	45177	Oxbow Investments S.A.	45178
Born	45206	PEIF 2 S.à.r.l.	45174
Casablanca Congress Centre S.A.	45195	Pneu S.A.	45205
ComCo S.A.	45207	POL 1 Sàrl	45173
Compagnie Hôtelière du Brésil S.A.	45205	Prá'dda S.à r.l.	45193
Cortina Holding S.A.	45206	Promo Bous S.à r.l.	45171
Cranberry Investment 2 S.à r.l.	45215	Saogvest S.A.	45186
Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg) Sàrl	45175	Seven Dials S. à r.l.	45196
Cyclon Holding S.A.	45172	Société Européenne pour le Développement Holding S.A. - SEDEV	45204
Deutsche Morgan Grenfell Capital Italy ..	45214	Société Européenne pour le Développement S.A.-SEDEV	45204
Européenne de Conseils S.A.	45207	SOFA Holdings S.A.	45172
Fibart S.A.	45173	Standard Software and Firmware Services S.A.	45177
Gold Oak Luxco	45205	Tango S.A.	45186
Gotam Fund Management Company (Lux) S.A.	45187	Tele2 Luxembourg S.A.	45186
Hung 1 Sàrl	45216	Tower 2008 (Luxco 2) S. à r.l.	45179
IG Log 2 S.à r.l.	45207	T-Systems Luxembourg SA	45175
IG LOG S.à r.l.	45175	T-Systems Luxembourg SA	45174
IG TOP S.à r.l.	45206	VALORE by AVERE ASSET MANAGEMENT SCA	45176
Industrial Securities Parc de Medici, S.à r.l.	45174	Valore II BY Avere Asset Management S.C.A.	45178
Infobase Europe S.A.	45178	Vontobel Fund	45185
Inveskar S.A.	45172	Wefra	45194
IPFR S.à.r.l.	45174	Whitehall Street Global Repia Fund 2007, S.à.r.l.	45176
IS Consult S.à r.l.	45204	World Motor Holdings II S. à r.l.	45187
IS Europe S.à.r.l.	45173	WP FlexPack Holdings	45195
IT 2 Sàrl	45179		
Kira S.A.	45175		

Mohawk International (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 110.609.

In the year two thousand and eight, on February twenty second.

Before Us Maître Joseph Elvinger notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

MOHAWK INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l., a limited liability company duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.608 with its registered office located at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Flora Gibert, notary's clerk, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given on February 19th, 2008.

The said power of attorney, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder (hereinafter the "Sole Shareholder") of MOHAWK INTERNATIONAL (EUROPE) S.à r.l., a limited liability company duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.609 with its registered office located at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

II. The share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) ordinary shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each.

III. The Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the opening and closing date of the financial year of the Company, which shall from now on begin on March 1st of each year and finish on the last day of February of the following year.

Consequently, the current financial year of the Company having started on October 5, 2007 shall close on February 29, 2008.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 14.1 of the Articles of Association of the Company, with the following contents:

" **Art. 14.1.** The Company's financial year begins on March 1st and closes on the last day of February of the following year."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently resolution are estimated at one thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux février,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

MOHAWK INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 110.608 et ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg,

ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 19 février 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique (ci-après «l'Associée Unique») de MOHAWK INTERNATIONAL (EUROPE) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 110.609 et ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg,

II. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

III. L'Associée Unique a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'Associée Unique décide de modifier les dates de début et de fin de l'exercice social de la Société, qui commencera désormais le 1^{er} mars de chaque année et se terminera le dernier jour de février de l'année suivante.

En conséquence, l'exercice social en cours ayant commencé le 4 octobre 2007 se terminera le 29 février 2008.

Seconde résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'article 14.1 des Statuts de la Société, avec le contenu suivant:

« **Art. 14.1.** L'exercice social de la Société commence le 1^{er} mars et se termine le dernier jour de février de l'année suivante.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 février 2008. Relation: LAC/2008/8412. — Reçu douze euros (12. - €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 MARS 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008042539/211/92.

(080045174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Promo Bous S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 132.195.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2008

Les associés décident de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

Pour extrait conforme
Pour publication
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008041655/5863/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05914. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

SOFA Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.441.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil d'administration en date du 4 décembre 2007 que le conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur Berti Brudo, né le 13 mai 1950 à Istanbul, Turquie, demeurant professionnellement au 18, Dvora Hanevia Street, Tel Aviv, Israël, en tant que délégué à la gestion journalière de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 1^{er} janvier 2008.

Les pouvoirs de signature du délégué à la gestion journalière sont les suivants:

- jusqu'à € 50.000 Monsieur Berti Brudo ne pourra signer qu'avec la signature conjointe d'une des personnes suivantes: Monsieur Xavier De Cillia, Madame Valérie Cooke et Monsieur Mark Beckett;

- au-delà de € 50.000 il faut la signature de deux des personnes suivantes: Monsieur Berti Brudo, Monsieur Leo Morozov, Monsieur Omri Sachs et Monsieur Falko Müller-Tyl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 13 mars 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008041629/260/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06184. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Cyclon Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.470.

—
Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CYCLON HOLDING S.A.

EFFIGI S.à.r.l. / DMC S.à.r.l.

Administrateur / Administrateur

J.-R. BARTOLINI / S. BOULHAS

Gérant unique / Gérante unique

Référence de publication: 2008041692/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04207. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Inveskar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 35.809.

—
Le bilan au 31 octobre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 03 08.
Pour REQUISITION
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2008041804/320/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO06057. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

POL 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 72.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 115.874.

—
Monsieur François BROUXEL, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 22 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008041801/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05550. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

IS Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 105.157.

—
Monsieur François BROUXEL, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 22 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008041803/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05569. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Fibart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 100.742.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008041805/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06752. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

IPFR S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 105.158.

Monsieur François BROUXEL, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 22 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008041806/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05561. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

PEIF 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 106.892.

Monsieur François BROUXEL, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 22 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008041809/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05563. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

T-Systems Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 87.243.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.2.2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008041810/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06745. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Industrial Securities Parc de Medici, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 103.764.

Monsieur François BROUXEL, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 22 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008041811/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05565. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

IG LOG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 132.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 113.071.

Monsieur François BROUXEL, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 22 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008041799/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05611. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Kira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 91.615.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008041800/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06759. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

T-Systems Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.243.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.2.2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008041813/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06742. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 117.925.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/03/2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008041814/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06724. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

VALORE by AVERE ASSET MANAGEMENT SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.358.

Par lettre de démission datée du 6 février 2008 la société ComCo S.A., avec siège social au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a présenté sa démission en tant que membre du Conseil de Surveillance avec effet au 6 février 2008.

Par lettre de démission datée du 31 mai 2007 Monsieur Luca Gallinelli, né le 6 mai 1964 à Florence (Italie), domicilié au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a présenté sa démission en tant que membre du Conseil de Surveillance avec effet au 31 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008041878/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06953. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080045611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Artemide S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.857.050,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.756.

La société Ippocrate Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à 1B, rue Heienhaff, n L-1736 Senningerberg et inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 108.959, en sa qualité d'associé de la société Artemide S.à r.l., a transféré son siège social de 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Artemide S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée

Signatures

Un gérant

Référence de publication: 2008041880/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06951. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080045613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Whitehall Street Global Repia Fund 2007, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.411.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 mars 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008041913/202/12.

(080044801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Artemis Hermes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.655.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 janvier 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008041915/202/12.

(080044399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

SSFS S.A., Standard Software and Firmware Services S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 75, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 17.416.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 novembre 2007.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008041923/202/12.

(080044595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Ligue nationale luxembourgeoise du Coin de terre et du Foyer, Sektion Larochette, Association Agricole.

Siège social: L-7620 Larochette, 47, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg H 18.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté grand-ducal du 17 septembre 1945, tel qu'il a été modifié par la loi du 25 août 1986, l'association agricole dite Ligue nationale luxembourgeoise du Coin de terre, Sektion Larochette, constituée par acte sous seing privé du 10.01.1947 a déposé le au registre de commerce a Luxembourg l'un des doubles de l'acte de constitution sous seing privé, dûment enregistré, ainsi qu'une liste indiquant les noms, professions et domiciles des membres du comité, des personnes nanties de la signature sociale.

Signature.

Référence de publication: 2008041939/8311/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03822. - Reçu 150,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Njord Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 130.710.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008041927/211/11.

(080044867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

BlueBay High Yield Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 105.398.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 novembre 2006.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008041925/242/12.

(080045084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Oxbow Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 110.667.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 10 mars 2008

Monsieur Hans DE GRAAF a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour OXBOW INVESTMENTS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008041959/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05095. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Valore II BY Avere Asset Management S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 129.431.

—
Par lettre de démission datée du 6 février 2008 la société ComCo S.A., avec siège social au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a présenté sa démission en tant que membre du Conseil de Surveillance avec effet au 6 février 2008.

Par lettre de démission datée du 8 juin 2007 Monsieur Luca Gallinelli, né le 6 mai 1964 à Florence (Italie), domicilié au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a présenté sa démission en tant que membre du Conseil de Surveillance avec effet au 8 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008041876/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06954. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Infobase Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7553 Mersch, 8, rue J.B. Neuens.
R.C.S. Luxembourg B 56.302.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} mai 2007

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur James WHITE, administrateur de société, demeurant à 980, Rum Point Drive, Rum Point, Grand Cayman, Président et Administrateur-Délégué

- Madame Myriame ARNOULD, employée, demeurant à 980, Rum Point Drive, Rum Point, Grand Cayman

- Madame Nathalie ARNOULD, employée, demeurant à B-1420 Braine l'Alleud, 5, avenue du Fief.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

Monsieur Pierre ODEKERKEN, employé, demeurant à B-4624 Romsée, Vallée des Saules, 76.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008041870/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05848. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

IT 2 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 125.683.

Monsieur François BROUXEL, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 22 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008041940/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05487. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Tower 2008 (Luxco 2) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 137.225.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the seventh of March.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"Tower 2008 (Luxco 1) S.à r.l.", with registered office at L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, in process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy delivered in Luxembourg, on March 7th, 2008.

The prenamed proxy given, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of an unipersonal limited liability company.

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of "Tower 2008 (Luxco 2) S. à r.l."

Art. 3. Object. The sole object of the Company is the holding of participations in Luxembourg and/or in foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

However, the Company shall neither directly or indirectly interfere in the management of these companies, except that the Company shall exercise its rights as a shareholder in such companies.

The Company may provide any financial assistance to companies forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans, the granting of guarantees or securities in any kind or form.

In a general fashion, the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12.500.- EUR) represented by one hundred twenty-five (125) parts of a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares.

10.1. Transfer of shares when the Company is composed of a single shareholder:

The single shareholder may transfer freely its shares.

10.2. Transfer of shares when the Company is composed of several shareholders:

The shares may be transferred freely amongst shareholders.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Management. The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single shareholder or by the general meeting of the shareholders.

While appointing the manager(s), the single shareholder or the general meeting of the shareholders sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of the shareholders may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

The board of managers meetings shall in any case be held in Luxembourg.

Art. 15. Powers. Each manager has the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. He has the social signature and is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

Art. 16. Events affecting the manager. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 17. Liability of the manager. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 18. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of any manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the managers, but only within the limits of such power.

Art. 19. General meeting of shareholders.

19.1. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

19.2. If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

The general meetings of shareholders shall in any case be held in Luxembourg.

Art. 20. Decisions. The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 21. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

Art. 22. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

Art. 23. Allocation of profits.

23.1. The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

23.2. Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

23.3. The remaining profit is allocated by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

23.4. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager(s);
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by the carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

23.5 The final dividend with respect to a financial year must be declared by a resolution of the signed shareholder or a resolution of the general meeting of shareholders of the Company, taking into consideration any advance payment on dividends declared by the manager(s) with respect to the same financial year.

23.6. Each shareholder who is entitled to receive a final dividend or, as the case may be, an advance payment on dividends may decide that said dividend shall accrue and be paid on a later date.

Art. 24. Dissolution, liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 25. Matters not provided. All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

The appearing party "Tower 2008 (Luxco 1) S.à.r.l." declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred twenty-five (125) shares have been fully paid up to the amount of one hundred euro (100.- EUR) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (12.500.- EUR).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (12.500.- EUR) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (1.300.-EUR).

Extraordinary general meeting

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. Resolved to set at two (2) the number of managers of the Company, and to appoint:

1) Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453- Luxembourg, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, under the number B 28.967; and

2) Mr Nicolas SCHREURS, employee, born in Knokke-Heist (Belgium) on December 3rd, 1970 with professional address in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert;

as managers of the Company for an unlimited duration and to entrust them with the powers set forth in article 16 of the articles of incorporation of the Company.

2. Resolved to set the registered office at L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille huit, le sept mars

Par-devant Nous Maître Martine Chauffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"Tower 2008 (Luxco 1) S. à r.l.", avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représenté par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 7 mars 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de "Tower 2008 (Luxco 2) S. à r.l."

Art. 3. Objet. La Société a pour seul objet la prise de participations dans toutes sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

Toutefois, la Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion de ces sociétés, à l'exception des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire dans ces sociétés.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, comme par exemple des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts.

10.1. Cession en cas d'un associé unique:

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

10.2. Cession en cas de pluralité d'associés:

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Les assemblées des gérants doivent dans tous les cas être tenus à Luxembourg.

Art. 15. Pouvoirs. Chaque gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il a la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Art. 16. Événements atteignant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 17. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 18. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de tout gérant ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 19. Décisions de l'associé ou des associés.

19.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

19.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Les assemblées générales des associés doivent dans tous les cas être tenus à Luxembourg.

Art. 20. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 21. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22. Bilan. Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 23. Répartition des bénéfices.

23.1. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

23.2. Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

23.3. Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés. Il (elle) peut, en particulier, allouer ce bénéfice au paiement de dividende ou le transférer à une réserve ou le reporter.

23.4. Des dividendes intérimaires peuvent être versés, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état comptable, un inventaire ou un rapport est établi par le ou les gérants;

(ii) l'état comptable, l'inventaire ou le rapport indique que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmentée des bénéfices reportés et prélèvements effectués sur réserves disponibles mais diminué des pertes reportées et sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation statutaire;

(iii) la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;

(iv) assurance est prise qu'il n'est pas porté atteinte aux droits des créanciers de la Société.

23.5. Le dividende final d'un exercice social doit être déclaré par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société, en tenant compte du tout versement d'acomptes sur dividendes déclarés par le ou les gérant(s) pour la même Année sociale.

23.6. Chaque associé qui est autorisé à recevoir un dividende final ou, le cas échéant, le paiement d'un acompte sur les dividendes peut décider que ledit dividende peut être accumulé et payé à une date ultérieure.

Art. 24. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 25. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

La société comparante "Tower 2008 (Luxco 1) S.à r.l.", prénommée déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent vingt-cinq (125) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent euros (100.- EUR) par part par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille trois cents euros (1.300.- EUR.)

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux (2). Sont nommés gérants de la Société pour une durée illimitée:

1) Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., une société anonyme avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 28.967; et

2) Monsieur Nicolas SCHREURS, employé privé, né à Knokke-Heist (Belgique), le 3 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Ils ont les pouvoirs prévus à l'article 16 des statuts de la Société.

2. Le siège social de la société est établi à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Chauffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 12 mars 2008, LAC/2008/10543. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents

Eur 0,5% = 62,50

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008042490/5770/337.

(080045303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Vontobel Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 38.170.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires
tenue au siège social le mardi 12 février 2008 à 11.00 heures*

Résolution 5

L'Assemblée décide de reconduire les mandats d'Administrateurs suivants:

- M. Christoph LEDERGERBER
- M^e Philippe HOSS
- M. Anthony SOLWAY
- M. Martin DE QUERVAIN
- M. Roland FRANZ

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Résolution 6

L'Assemblée décide de reconduire le mandat de Réviseur d'Entreprise de Ernst & Young S.A., pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle.

45186

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008041630/3085/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06173. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Saogvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 123.966.

—
Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 5 février 2008, à 13h00

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

De transférer le siège social de la société vers L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008041691/5863/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05882. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Tele2 Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 65.774.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de TELE2 LUXEMBOURG S.A. (la «Société»), le 1^{er} mars 2008 à 10.15 heures au siège social que:

1. la démission de M. Anders OLSSON comme administrateur est acceptée;

2. Madame Donna CORDNER, née le 25 novembre 1956 en Louisiane (U.S.A.), de nationalité américaine et demeurant à Baldersgatan 3, 3è. Etage, 114-27 Stockholm, Suède, est nommée comme administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Mme Donna CORDNER terminera le mandat de son prédécesseur à savoir lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes clos au 31/12/2007 en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2008041633/1053/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05754. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Tango S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 59.560.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de TANGO S.A. (la «Société»), le 1^{er} mars 2008 à 10.00 heures au siège social que:

1. la démission de M. Anders OLSSON comme administrateur est acceptée;

2. Madame Donna CORDNER, née le 25 novembre 1956 en Louisiane (U.S.A.), de nationalité américaine et demeurant à Baldersgatan 3, 3è. Etage, 114-27 Stockholm, Suède, est nommée comme administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Mme Donna CORDNER terminera le mandat de son prédécesseur à savoir lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes clos au 31/12/2007 en 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2008041634/1053/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05753. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Gotam Fund Management Company (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 48.188.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51130 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008041858/211/11.

(080044738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

World Motor Holdings II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.232.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the seventh of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Investindustrial IV L.P., with registered office at 1, Duchess Street, London W1W 6AN, United Kingdom, with registration number LP12543 in Cardiff, United Kingdom, represented by its general partner BI-Invest GP Limited, with registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, registered in Jersey under number 99032, here represented by Mrs Marie-Claire HAAS, by virtue of a power of attorney given under private seal in Jersey on March 4th, 2008.

The power of attorney of the appearing party, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the sharequotas created hereafter and all those who may become members in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is to perform all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form. These transactions may include the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer exchange or otherwise, have

developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans advances or guarantees. The company may take any action to safeguard its rights and make any transactions whatsoever that are directly or indirectly connected with its purposes.

The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on moveable property that it may deem useful to the accomplishment of its purposes. In all the operations indicated here above, as well in its whole activity, the company will remain within the limited established by the law.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "World Motor Holdings II S. à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its members. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Sharequotas

Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500,-), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of a par value of ten Euros (EUR 10) each.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of members representing three quarters of the share capital at least. The existing members shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among members.

Shares may not be transferred to non-members unless members representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the members will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the member(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be members, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signatures of two managers.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent (s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail (without electronic signature), cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature), cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

In case of several managers, the board of managers can deliberate or act validly only if at least a simple majority of the managers are present or represented at such meeting, and decisions shall be taken by a simple majority of votes of the managers present or represented.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail (without electronic signature), cable, telegram, telex or facsimile, or any other means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Part of available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

D. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 17. Each member may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Any member may be represented at general meetings by a special proxyholder.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of members representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. If the Company has only one member, such sole member exercises the powers granted to the general meeting of members under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the following year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the members. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be members, and which are appointed by the general meeting of members which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the members proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All of the one thousand two hundred and fifty hundred (1,250) shares have been subscribed by Investindustrial IV L.P., aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2008.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, Investindustrial IV L.P., representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

2. The sole shareholder resolves to elect as managers of the company for an indefinite period:

1) Mr John Mowinckel, company director, born on July 6, 1950 in Rome, residing professionally in 1 Duchess Street, London W1W 6AN, United Kingdom;

2) Mr Roger Neil Smith, company director, born on June 7, 1956 in Darwen, Great Britain, residing professionally in 1, Duchess Street, London W1W 6AN, United Kingdom;

3) Mr Michel Thill, company director, born on June 8, 1965 in Arlon, Belgium, residing professionally in 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg;

4) Mrs Marie-Claire Haas, private employee, born on May 14, 1956 in Arlon, Belgium, residing professionally in 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le sept mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Investindustrial IV L.P., avec siège social au 1, Duchess Street, Londres W1W 6AN, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP12543 à Cardiff, Royaume-Uni, représentée par son general partner BI-Invest GP Limited, avec siège social au Whiteley Chambers, Don Street, St Hélier, Jersey JE4 9WG, enregistré à Jersey sous le numéro 99032, ici représentée par Madame Marie-Claire HAAS, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Jersey le 4 mars 2008.

La procuration de la partie comparante, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise. Ces opérations peuvent inclure l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquiescer par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. La Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes opérations mobilières ou immobilières qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement de son objet social.

Dans toutes les opérations mentionnées ci-dessus ainsi que dans toutes ses activités, la Société restera toujours dans les limites établies par la loi.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "World Motor Holdings II S. à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de dix euros (EUR 10) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à des non-associés ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales. Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leur rémunération.

Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective de deux gérants.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur(s) mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur(s) mandat(s).

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique (sans signature électronique), câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique (sans signature électronique), câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Dans le cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la simple majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et les décisions seront prises à la simple majorité des votes des gérants présents ou représentés.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique (sans signature électronique), câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus par l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de l'année suivante.

Art. 21. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

L'intégralité des mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales a été souscrite par Investindustrial IV L.P., préqualifiée.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Provisions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2008.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000.-).

Résolutions

Et aussitôt Investindustrial IV L.P., représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
2. L'associé unique décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - 1) Monsieur John Mowinkel, administrateur de sociétés, né le 6 juillet 1950 à Rome, demeurant professionnellement au 1, Duchess Street, Londres W1W 6AN, Royaume Uni;
 - 2) Monsieur Roger Neil Smith, administrateur de sociétés, né le 7 juin 1956 à Darwen, Royaume Uni, demeurant professionnellement au 1, Duchess Street, Londres W1W 6AN, Royaume Uni;
 - 3) Monsieur Michel Thill, administrateur de sociétés, né le 8 juin 1965 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - 4) Madame Marie-Claire Haas, employée privée, née le 14 mai 1956 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. C. Haas et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 12 mars 2008, LAC/2008/10538. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents
Eur 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008042518/5770/337.

(080045355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Prâ'dda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5720 Aspelt, 1, Um Klaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 131.772.

Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire tenue au siège le 24 mars 2008

Il résulte de la liste de présence des associés:

Monsieur WISSENMEYER Daniel, né le 3 août 1967 demeurant à L-5720 Aspelt, 1 um Klaeppchen,
Madame CHIARELLO Antoniella, née le 10 mars 1970 demeurant à L-5720 Aspelt, 1 um Klaeppchen,
Monsieur CHIARELLO Salvatore, né le 27 mai 1940 demeurant à L-3350 Leudelange, 41, rue du Cimetière,
Monsieur CHIARELLO Francesco, né le 17 avril 1966 demeurant à L-3350 Leudelange, 41, rue du Cimetière,

Sont présents et représentent l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée extraordinaire a pris la décision suivante:

Monsieur KNIS Karim, né le 25 avril 1978 à Zarzis (Tunisie), demeurant à L-5730 Aspelt, 1 op der Gare, est nommé gérant technique.

Monsieur DO ROSARIO COSTA Francisco Abel, né le 5 mars 1974 à Abrantes (Portugal), demeurant à L-5730 Aspelt, 1 op der Gare, est nommé gérant technique.

Daniel Wissenmeyer / Antoniella Chiarello / Francesco Chiarello / Salvatore Chiarello.

Référence de publication: 2008041648/8793/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06947. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Multi Investment Southgate (lp) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

R.C.S. Luxembourg B 118.440.

—
Constituée par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 juillet 2006, acte publié au Mémorial C n ° 1934 du 13 octobre 2006. Les statuts ont été modifiés par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 janvier 2007, acte publié au Mémorial C n ° 782 du 4 mai 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Multi Investment Southgate (lp) S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008041785/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05967. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Wefra, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 12.637.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 14 mars 2008

Les associés décident de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008041664/5863/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05887. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Autofocus S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 117.193.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 14 mars 2008

Les associés décident de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

Pour extrait conforme
Pour publication
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008041667/5863/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05885. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

WP FlexPack Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.405.300,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 98.442.

—
Extrait des résolutions prises en date du 10 mars 2008

En date du 10 mars 2008, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Stephen John Coates en tant que gérant de classe A de la Société avec effet immédiat;

- de nommer:

Madame Tara O'Neill né le 19 mars 1973 à New York, Etats-Unis ayant comme adresse professionnelle 466 Lexington Avenue, NY10017 New York, Etats-Unis en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

WP FlexPack HOLDINGS

Signature

Référence de publication: 2008041739/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06355. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Albatross Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 109.273.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

Nikolas Wienke

Rechtsanwalt

Référence de publication: 2008041703/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04603. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Casablanca Congress Centre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

R.C.S. Luxembourg B 118.678.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 6 mars 2008

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

Luxembourg, le 7.3.2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Casablanca Congress Centre S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008041708/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05152. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Merc-Invest S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 64.939.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société MERC-INVEST S.A. (en liquidation), tenue à Luxembourg en date du 11 février 2008 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La liquidation de la société a été clôturée.
- 2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008042218/317/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO03102. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Seven Dials S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.218.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-first day of February.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

BELAVISTA HOLDING S.à r.l., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 133.894, here represented by Ms Catherine CADET, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing party, acting in his hereabove stated capacities and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "SEVEN DIALS S. à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

The Corporation may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estates.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his share holding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2008.

Subscription and Payment

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by BELAVISTA HOLDING S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand (2,000.-) euro.

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as A manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098.

2) Is appointed as B manager for an undetermined duration, Mutua (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 41.471.

3) The Company shall have its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated here above, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

BELAVISTA HOLDING S.à r.l., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 133.894, ici représentée par Madame Catherine CADET, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante, es-qualités qu'il agit et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'elle dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «SEVEN DIALS S à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

La Société pourra aussi faire l'acquisition, la gestion, le développement, la vente et la location de tout bien immobilier, meublé ou non, et en général, pourra accomplir toutes opérations liées au dit bien immobilier à l'exception de celles réservées aux marchands de biens.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

BELAVISTA HOLDING S.à r.l., prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille (2.000,-) euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante A pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098.

2) Est nommée gérante B pour une durée indéterminée Mutua (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 41.471.

3) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: C. Cadet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 29 février 2008, LAC/2008/9032. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents Eur 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008042476/5770/415.

(080045175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Ogvest Investment, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 34.419.

—
Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 5 février 2008, à 10h00

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

De transférer le siège social de la société vers L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008041695/5863/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05878. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

IS Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 120.950.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 14 mars 2008

L'associé décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008041694/5863/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05879. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

**Société Européenne pour le Développement S.A.-SEDEV, Société Anonyme,
(anc. Société Européenne pour le Développement Holding S.A. - SEDEV).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 11.298.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE POUR LE DEVELOPPEMENT S.A.- SEDEV
(anc. SOCIETE EUROPEENNE POUR LE DEVELOPPEMENT HOLDING S.A. - SEDEV)
LOUV S.à r. l. / MADAS S. à r. l.
Administrateur / Administrateur
Signature / Signature

Référence de publication: 2008041697/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04239. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Gold Oak Luxco, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 609.941,25.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 114.625.

En date du 6 mars 2008, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Vincent Fesquet en tant que commissaire de la Société avec effet au 15 février 2008;

- de nommer:

Monsieur Mario Cesari né le 17 octobre 1967 à Turin, Italie, ayant comme adresse professionnelle 1, Rond Point des Champs Elysées, F-75008 Paris, France en tant que commissaire de la Société avec effet au 15 février 2008 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2008.

GOLD OAK LUXCO

Signature

Référence de publication: 2008041742/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06350. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Compagnie Hôtelière du Brésil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.360.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 février 2008

Le siège social est transféré au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg à compter du 14 février 2008.

Pour la société

COMPAGNIE HOTELIERE DU BRESIL S.A.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL

3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008041700/1023/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04770. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Pneu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 59.308.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008041712/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01521. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Born, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 114.096.

—
Lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 19 février 2008, les résolutions suivantes ont été prises:

1. Administrateurs:

1.1 Stewart Russell Bowers, ayant pour adresse le 9 Jalan Kelawar, 249260, Singapour a été nommé en tant que administrateur, avec effet immédiat.

2. Commissaire aux Comptes:

2.1 La démission de Crown Corporate Services, en tant que commissaire aux comptes, est acceptée et confirmée avec effet immédiat.

2.2 Lux Audit Revision, ayant pour adresse le 83, rue Pafebruch, L-8303 Capellen, Luxembourg, est nommé en tant que commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 mars 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008041748/631/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05736. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Cortina Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 45.950.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008041713/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06485. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

IG TOP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 113.073.

—
Monsieur François BROUXEL, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 22 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008041747/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05585. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

IG Log 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 729.250,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 117.030.

—
Monsieur François BROUXEL, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 22 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008041794/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05610. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Européenne de Conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 48.774.

—
Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008041837/8795/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07523. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

ComCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.813.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 31 décembre 2007

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007/2008 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Alessandro Bertozzi, demeurant au 59A, rue Principale, L-8365 Hagen, administrateur délégué

Dominique Ransquin, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

Romain Thillens, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

Commissaire aux comptes:

HRT Révision S.A., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
ComCo S.A., Société Anonyme
Signature
Administrateur délégué

Référence de publication: 2008041749/24/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03717. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Aramis Te S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 137.219.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-second of February.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) HB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, autentication number 2053317, with its registered office in Boston, Massachusetts (USA), 10, St James Avenue, Suite 1700,

2) PB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, autentication number 2053323, with its registered office in Boston, Massachusetts (USA), 10, St James Avenue, Suite 1700,

3) YB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, autentication number 2053330, with its registered office in Boston, Massachusetts (USA), 10, St James Avenue, Suite 1700,

4) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.- I, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, autentication number 0293323, with its registered office in Boston, Massachusetts (USA), 10, St James Avenue, Suite 1700,

5) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.- III, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, autentication number 0682528, with its registered office in Boston, Massachusetts (USA), 10, St James Avenue, Suite 1700,

all here represented by Mr Christophe GAMMAL, economist, residing in Luxembourg,

by virtue of five proxies given in Boston, Massachusetts, on February 14, 2008,

said proxies after signature "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

These appearing persons have incorporated a société à responsabilité limitée the Articles of which they have established as follows:

Art. 1. Between the present and following members there is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended and the present Articles of Incorporation.

Art. 2. The company is incorporated under the name of "ARAMIS TE S.à r.l.".

Art. 3. The object of the company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

The company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) euro represented by ten thousand (10,000) shares with a par value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) each.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. The shares are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

The shares are freely transferable among members. In the same case they are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-members only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Art. 8. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any member.

Art. 9. The creditors, representatives, rightholders or heirs of any member are neither allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the resolutions of the meetings of the members.

Art. 10. The Company is managed by one or more managers, either members or not, who are appointed and removed at any time "ad nutum" with or without indication of reasons by the members.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest individual powers with regard to third parties.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. Resolutions can also be adapted by way of circular letter.

Resolutions can also be adopted by way of circular letter.

Art. 11. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as an officer, agent or proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 12. Resolutions are validly adopted when passed by members representing more than half of the capital. However, resolutions concerning an amendment of the Articles of Incorporation must be taken by a vote of the majority in number of the members representing at least three quarters of the capital. If no quorum is reached at a first meeting of the members, the members are convened by registered mail to a second meeting with at least fifteen calendar days notice, which will be held within thirty calendar days from the first meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken by the majority of votes of the members whatever majority of capital be represented.

Any ordinary or extraordinary meeting of members is convened on 5 calendar days notice. The calling of such meeting shall be mandatory if requested by the majority members holding the majority of shares in the Company.

Resolutions other than those amending the Articles of Incorporation of the Company may be taken at the occasion of a physical meeting or, alternatively, by way of a circular resolution provided, in such latter case, that each member shall receive the text of the resolution and shall cast his vote by signing the circular resolution.

Art. 13. The Company's financial year runs from January first to December thirty-first of each year.

Art. 14. At the end of each corporate year, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the assets of the Company together with its liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the debts of Company as well as the security (if any) given by the Company in order to secure such debts and debts of the Company vis-à-vis its members.

At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted for approval to the general meeting of members together with the balance sheet.

Art. 15. Each member may inspect at the Head Office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fifteen calendar days preceding the annual general meeting without prejudice to article 12 final indent.

Art. 16. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This transfer ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital it must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been reduced.

The portion of the profit which is in excess of the amount allocated to the statutory reserve is distributed among the members. However, the members may decide, by a majority vote, that the profit, after deduction of the amount allocated to the statutory reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The share premium account of the Company may be distributed in full, in one or several times, to the members, within the limits set forth by applicable law by way of a decision taken by a general meeting of shareholders. In addition, the board of managers shall have the authority to make distributions taken from the share premium account of the Company, within the limits set forth by applicable law. The board of managers shall determine the terms and conditions of the distributions taken from the share premium account, and it shall in particular determine the amount to be paid, the payment date and the nature of the payment (i.e. in cash or in kind).

A general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends taken from the net profits of the Company or the distributable reserves of the Company, within the limits set forth by applicable law. In addition, the board of managers shall have the authority to declare and pay interim dividends taken from the net profits of the Company or the distributable reserves of the Company, within the limits set forth by applicable law. The board of managers shall determine the terms and conditions of the declaration and payment of the interim dividend, and it shall in particular determine the amount to be paid, the payment date and the nature of the payment (i.e. in cash or in kind).

Art. 17. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the managers or one or more liquidators appointed by the general meeting of members, which are vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be distributed to the members proportionally to the shares they hold in the Company's share capital.

Art. 18. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members refer to the existing laws as well as the Shareholders' Agreement.

The persons appearing declare and acknowledge that each subscribed share has been fully paid up in cash so that from now on the Company has at its free and entire disposal the contributions referred to above. Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed and paid in as follows:

	Shares
1) HB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, three thousand eight hundred and seventy shares	3,870
2) PB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, one thousand eight hundred and forty-three shares	1,843
3) YB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, one thousand two hundred and eighty-five shares	1,285
4) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. - I, prenamed, two thousand one hundred and seventy-four shares	2,074
5) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. - III, prenamed, nine hundred and twenty-eight shares	928
Total: ten thousand shares	10,000

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred (12,500.-) euro is at the free disposal of the company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and end on December 31st, 2008.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euro (EUR 2,000.-).

Constitutive meeting of members

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The named managers of the company for an undetermined period are:

a) Mr Christophe GAMMAL, economist, born on August 9, 1967, in Uccle, Brussels, residing in L-1320 Luxembourg, 67, rue de Cessange;

b) Mr David HARVEY, company director, born on April 30, 1947, in London, residing in MC-98000 Monaco, The Sun Tower, 7, avenue Princesse Alice;

c) Mr Thomas W. Blumenthal, company director, born on February 13, 1959, in Los Angeles, California, USA, with professional address at 10, St James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 USA.

The company is validly bound by the sole signature of any manager.

2) The Company shall have its registered office in L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, he signed with us the notary the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit le vingt-deux février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) HB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, un "limited partnership" sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 2053317, avec siège social à Boston, Massachusetts (USA), 10, St James Avenue, Suite 1700,

2) PB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, un "limited partnership" sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 2053323, avec siège social à Boston, Massachusetts (USA), 10, St James Avenue, Suite 1700,

3) YB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, un "limited partnership" sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 2053330, avec siège social à Boston, Massachusetts (USA), 10, St James Avenue, Suite 1700,

4) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.- I, un "limited partnership" sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 0293323, avec siège social à Boston, Massachusetts (USA), 10, St James Avenue, Suite 1700,

5) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.- III, un "limited partnership" sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 0682528, avec siège social à Boston, Massachusetts (USA), 10, St James Avenue, Suite 1700,

toutes les cinq ici représentées par Monsieur Christophe GAMMAL, économiste, demeurant à Luxembourg, en vertu de cinq procurations sous seing privé données à Boston, Massachusetts, le 14 février 2008.

Lesquelles procurations après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps,

Lesquelles comparantes ont constitué entre elles une société à responsabilité limitée, dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Entre les associés présents et futurs, est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de "ARAMIS TE S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Chaque action donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des actions existantes.

Art. 7. Les parts sociales sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés.

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés et révoqués en tout temps "ad nutum" avec ou sans indication de raisons par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion. Des résolutions peuvent être prises par voie circulaire.

Des résolutions peuvent être prises par voie circulaire.

Art. 11. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple employé, agent ou mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Si un quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée des associés, une seconde assemblée sera convoquée par lettre recommandée avec un préavis de quinze jours au moins et tenue dans un délai de trente jours à dater de la première assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des votes des associés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée ordinaire ou extraordinaire des associés doit être convoquée dans un délai de 5 jours. La convocation de cette assemblée est obligatoire si elle est requise par la majorité des associés.

Les résolutions autres que celles modifiant les statuts de la société peuvent être prises à l'occasion d'une réunion en présence des associés ou, alternativement, par voie d'une résolution circulaire, pourvu, dans ce dernier cas, que chaque associé reçoive le texte de la résolution et qu'il vote en signant la résolution circulaire.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 14. A la fin de chaque année sociale la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, ensemble avec une annexe contenant en résumé tous les engagements de la Société ainsi que les garanties d'emprunt accordées s'il y en a par la Société pour garantir ces dettes ainsi que les dettes de la Société à l'égard des associés.

A la même date la gérance préparera un compte de profits et pertes qu'elle soumettra pour approbation avec le bilan à l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes pendant les quinze jours qui précéderont l'assemblée générale annuelle sous réserve du dernier alinéa de l'article 12 des statuts.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Le compte de prime d'émission de la Société pourra être distribué en entier, en une ou plusieurs fois, aux associés, dans les limites de la loi par une décision d'une assemblée générale des associés. En plus, le conseil de gérance est autorisé à faire des distributions prises du compte de prime d'émission de la Société, dans les limites de la loi applicable. Le conseil de gérance déterminera les termes et conditions de la distribution prise du compte de prime d'émission, et il déterminera en particulier le montant à payer, la date de paiement et la nature du paiement (i.e. en espèces ou en nature).

Une assemblée générale des associés pourra décider de payer des dividendes intérimaires pris des bénéfices nets de la Société ou des réserves distribuables de la Société, dans les limites définies par la loi applicable. En plus, le conseil de gérance aura l'autorisation de déclarer et de payer des dividendes intérimaires pris des bénéfices nets de la Société ou des réserves distribuables de la Société, dans les limites fixées par la loi applicable. Le conseil de gérance déterminera les termes et conditions de la déclaration et du paiement du dividende intérimaire, et il déterminera en particulier le montant à payer, la date de paiement et la nature du paiement (i.e. en espèces ou en nature).

Art. 17. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent dans la capital de la Société.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les comparants déclarent et reconnaissent que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée en espèces, de sorte que les apports susmentionnés sont dès à présent à l'entière et libre disposition de la Société. Preuve en a été apportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites et libérées comme suit:

	Parts sociales
1) HB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, préqualifiée, trois mille huit cent soixante-dix parts sociales	3.870
2) PB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, préqualifiée, mille huit cent quarante-trois parts sociales	1.843
3) YB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, préqualifiée, mille deux cent quatre-vingt-cinq parts sociales	1.285
4) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. - I, préqualifiée, deux mille soixante-quatorze parts sociales	2.074
5) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. - III, préqualifiée, neuf cent vingt-huit parts sociales	928
Total: dix mille parts sociales	<u>10.000</u>

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500.-) euros est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Assemblée constitutive des associés

Immédiatement après la constitution de la société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Christophe GAMMAL, économiste, né le 9 août 1967, à Uccle, Bruxelles, demeurant à L-1320 Luxembourg, 67, rue de Cessange;

b) Monsieur David HARVEY, administrateur de sociétés, né le 30 avril 1947, à Londres, demeurant à MC-98000 Monaco, The Sun Tower, 7, avenue Princesse Alice;

c) Monsieur Thomas W. Blumenthal, administrateur de sociétés, né le 13 février 1959, à Los Angeles, Californie, Etats-Unis, avec adresse professionnelle à 10, St James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 USA.

La société est valablement engagée par la seule signature d'un gérant.

2) Le siège de la Société est fixé à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

DONT ACTE

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: C. Gammal et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 3 mars 2008, LAC/2008/9193. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents Eur 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008042479/5770/344.

(080045183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Deutsche Morgan Grenfell Capital Italy, Société en Commandite par Actions (en liquidation).

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 54.840.

DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire Société tenue à Luxembourg le 16 janvier 2008 que:

- les actionnaires de la Société ont pris acte de la dissolution de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2008 par expiration de son terme prévu à l'article 2 des statuts de la Société;

- la dissolution de la Société entraîne l'expiration des mandats du gérant commandité Deutsche Morgan Grenfell Development Capital Italy S.A. et des membres du conseil de surveillance de la Société, Messrs. Jean-Pierre Leburton, Camille Paulus et Alex Schmitt; et

- Deutsche Morgan Grenfell Development Capital Italy S.A., ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, a été nommé liquidateur unique de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

Pour Deutsche Morgan Grenfell Capital Italy S.C.A. (en liquidation)

Deutsche Morgan Grenfell Development Capital Italy S.A.

Le liquidateur

M.J. STEIBORN / F. PROST

Director / Director

Référence de publication: 2008042133/507/25.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04455. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Cranberry Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 135.100.

L'an deux mille huit, le six mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Murdoch & Company, un partnership constitué sous le droit des Iles des Bermudes, ayant son adresse au 6 Front Street, Hamilton HM 11, Iles des Bermudes,

ici représenté par Monsieur Charles ETONDE, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 5 mars 2008;

2. Labrigado Limited, une société constituée sous le droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Romasco Place, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Monsieur Charles ETONDE, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 5 mars 2008.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société Cranberry Investment 2 S.à r.l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 135 100, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 décembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 299 du 5 février 2008.

Tout ceci ayant été déclaré, les comparants, représentés comme dit ci-avant, détenant 100% (cent pour cent) du capital de la société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, ont pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

Les associés décident de rajouter un quatrième alinéa à l'article 12 des statuts, qui aura la teneur suivante:

«Le conseil de gérance devra demander l'autorisation préalable et expresse de l'assemblée générale des associés pour les décisions suivantes: la vente d'actifs dont le montant excéderait 5% (cinq pour cent) de l'actif net de la société, l'acquisition d'actifs pour lesquels le financement par le biais de l'endettement excéderait 5% (cinq pour cent) de l'actif net de la société et l'octroi de garantie.»

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Follows the English version of the preceding text:

In the year two thousand eight, on the sixth day of the month of March.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Murdoch And Company, a partnership constituted pursuant to the laws of the Bermuda Islands, with address at 6 Front Street, Hamilton HM 11, Bermuda Islands,

duly represented by Mr. Charles ETONDE, lawyer, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on March 5, 2008;

2. Labrigado Limited, a partnership constituted pursuant to the laws of the Bermuda Islands, with address at 6 Front Street, Hamilton HM 11, Bermuda Islands,

duly represented by Mr. Charles ETONDE, lawyer, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on March 5, 2008;

Said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

That the said appearing parties are the members of Cranberry Investment 2 S.à r.l., with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 135 100,

incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 4, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 299 of February 5, 2008.

All this being declared, the appearing parties holding 100% (one hundred percent) of the corporate capital of the company, represented as stated hereabove, acting in lieu of the extraordinary general meeting, have taken the following resolution:

Sole resolution

The two members decide to add a fourth paragraph to Article 12 of the by-laws, which shall be read as follows:

«The management board will require prior and explicit approval from the meeting of shareholders or the sole shareholder for the following decisions: sale of assets for an amount exceeding 5% (five per cent) of the net asset of the company, acquisition of assets for which financing by way of debt exceeding 5% (five per cent) of the net asset of the company and granting of guarantees.»

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, whom are known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, Notary, the present original deed.

Signé: C. ETONDE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mars 2008. Relation: LAC/2008/10933. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008042573/242/79.

(080045589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Hung 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 122.042.

Monsieur François BROUXEL, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 22 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008041755/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05533. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Bel Top Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 116.775.

Monsieur François BROUXEL, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 22 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008041762/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05546. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.